

CSA URGENCE CANICULE

DÉCLARATION LIMINAIRE

03 JUILLET 2026

Fresnes, le 03 Juillet 2026

Monsieur le Président,

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier de votre initiative de réunir, en urgence, ce CSA important pour les conditions de travail de nos personnels.

L'UFAP UNSa JUSTICE PARIS souhaite appeler solennellement l'attention de l'administration sur les conséquences des épisodes de canicule que nous venons de connaître et sur ceux, déjà annoncés, qui se reproduiront inévitablement dans les jours, les mois et les années à venir.

Les fortes chaleurs ne sont plus des événements exceptionnels. Elles constituent désormais une réalité à laquelle l'administration pénitentiaire doit s'adapter de manière durable.

Les personnels ne peuvent plus continuer à exercer leurs missions dans des fournaies : des locaux où les températures deviennent insupportables et l'atmosphère irrespirable, mettant en péril leur santé, leurs conditions de travail et, par conséquent, la sécurité des établissements et services.

Nous demandons qu'un véritable plan national d'amélioration des infrastructures soit engagé afin d'adapter les établissements pénitentiaires aux enjeux climatiques.

Notre revendication est claire : tous les postes de travail des personnels doivent être équipés de systèmes de climatisation ou de rafraîchissement d'air.

Il est incompréhensible qu'un établissement récent comme le centre pénitentiaire de Paris-La Santé, inauguré en 2018, ne dispose pas d'un tel équipement alors que d'autres établissements de notre région plus anciens en sont dotés. Cette incohérence est inacceptable.

Lorsque l'installation d'une climatisation ne peut être réalisée dans l'immédiat, l'administration doit mettre en place des mesures efficaces. Des dotations en climatiseurs mobiles doivent être envisagées et si cela n'est toujours pas possible, des dotations en ventilateurs seront systématiques, anticipées et suffisantes pour couvrir l'ensemble des locaux concernés.

Les agents attendent des actes réfléchis et planifiés, pas des mesures d'urgence prises dans la précipitation à chaque épisode de fortes chaleurs.

L'UFAP UNSa JUSTICE PARIS demande donc que cette question fasse l'objet d'un plan d'investissement, accompagné d'un calendrier précis et de moyens budgétaires identifiés.

La protection de la santé des personnels n'est pas une option. C'est une obligation de l'employeur et une condition indispensable au bon fonctionnement d'un service public pénitentiaire moderne.

L'UFAP UNSa Justice UR PARIS